





# Sentier du Mont Noir

(9,5 km - 2 h 40 à 3 h 10)

Départ : Saint-Jans-Cappel : église, parking.

L'église Saint-Jean-Baptiste conserve encore son importante tour datant de 1555, soutenue par de puissants contreforts.

**1** Suivez la rue de la Blanchisserie – jusqu'au siècle dernier le linge était mis à blanchir dans ce secteur. Au niveau de la chapelle, engagez vous à gauche sur le chemin piétonnier. Un peu plus loin tournez à droite. Passez une ferme datée de 1927.

**2** Tournez à gauche – houblonnière – puis à droite sur la route. Après 125 m, rejoignez à droite les étangs des 3 Fontaines. Longez à gauche l'étroit sentier et passez à la ferme Romande. Continuez de monter.

**3** Pénétrez à droite dans le bois départemental, grimpez l'escalier et cheminez dans la propriété départementale. 300 m plus loin, franchissez la chicane et descendez. A l'intersection, rejoignez à droite le cimetière militaire où reposent 149 soldats britanniques et 89 soldats français.

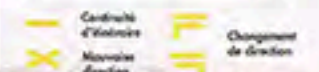
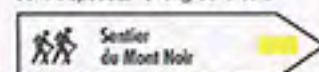
**4** Coupez la RD 223 et empruntez tout droit le chemin de terre. Vue sur le mont Rouge et le mont Kemmel. Arrivé sur le carrefour, virez à droite. Plus loin, traversez de nouveau la RD 223 et récupérez en face le chemin de la Gloise. Suivez la route.

**5** Continuez tout droit puis tournez à gauche sur le chemin du Moulin. Le Moulin Houck – coin du Moulin – est une butte sur laquelle subsista jusqu'au siècle dernier l'un des derniers moulins du village. Prenez à droite la petite route goudronnée puis à gauche la RD 10 sur 100 m.

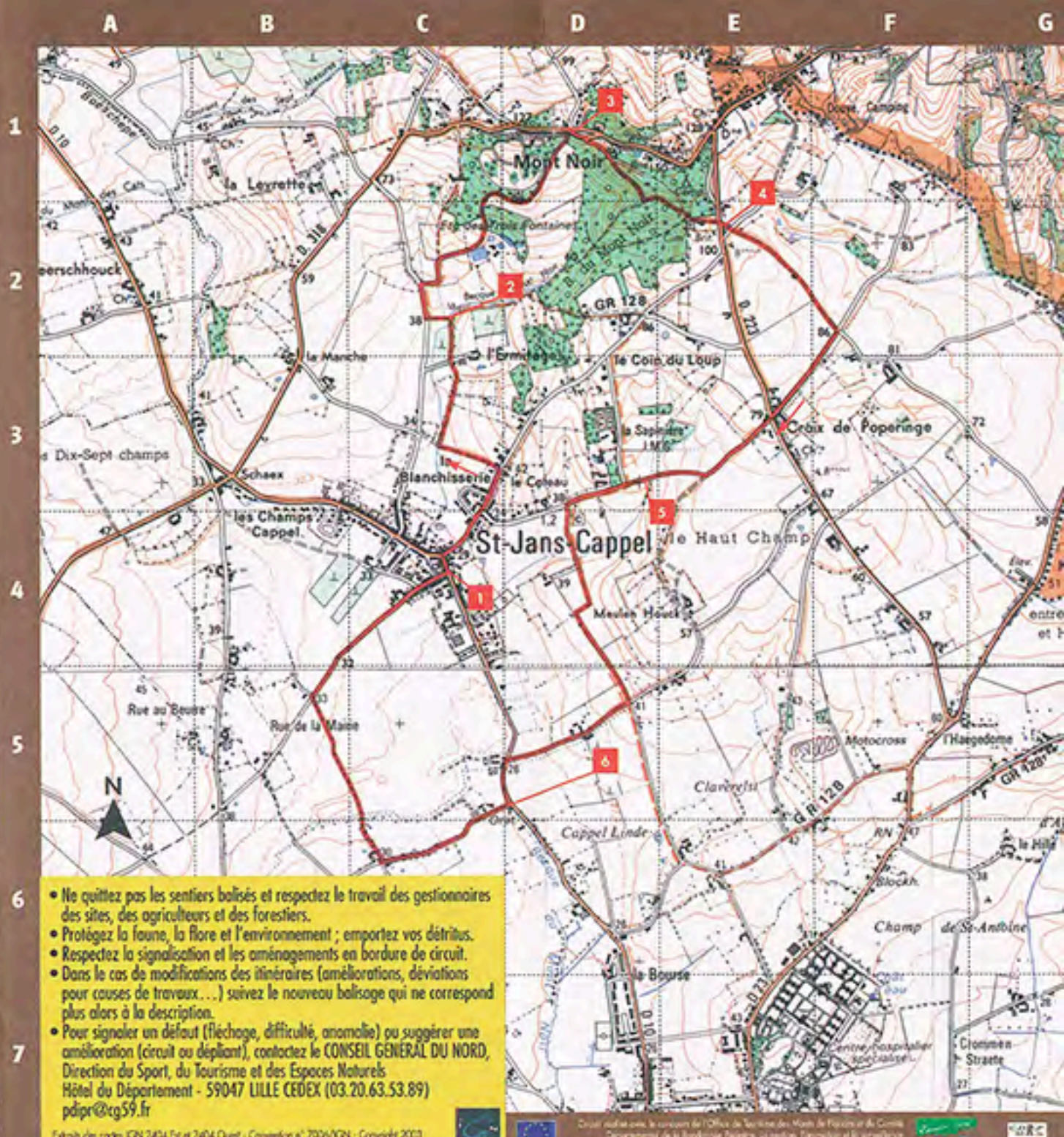
**6** A la chapelle, tournez à droite sur le chemin La Main Bleue. Au croisement suivant, suivez le chemin de terre à droite jusqu'à la rue Marguerite Yourcenar et retrouvez à droite le centre du village.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GENERAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels, Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdpr@cg59.fr](mailto:pdpr@cg59.fr)